LE LIEN Edition spéciale du 26 avril 2022 CLERMONT-LE-FORT

Le budget communal

L'exercice comptable 2021 a été clôturé et un nouveau budget pour l'année 2022 a été voté. Cet article, spécial budget va vous apporter des informations financières et va vous permettre de vous rendre compte de la situation financière de la commune. Le compte administratif a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, dans le cadre de la clôture du budget principal 2021. Il est présenté en conformité avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Castanet-Tolosan.

La comparaison se fait sur les budgets réalisés 2020 et 2021 et sur le budget prévisionnel 2022.

EVOLUTION GENERALE	2020	2021	2022 (Budget)
Dépenses fonctionnement	259 101 €	291 600 €	320 159 €
Recettes fonctionnement	282 274 €	322 714 €	292 431 €
Dépenses Investissement	33 840 €	51 344 €	92 920 €
Recettes investissement	84 913 €	22 636 €	54 447 €

En fonctionnement, on peut remarquer que les dépenses du budget prévisionnel 2022 ont été augmentées en prévision de la hausse des coûts de l'énergie, de la revalorisation des indices dans la fonction publique, du coût onéreux de l'enlèvement des matériaux dangereux des dépôts sauvages (amiante par exemple), entre autres. Les recettes marquent une diminution que la mairie ne peut pas gérer.

En Investissement, nous avons entrepris, depuis l'an dernier, la remise en état des appartements communaux, qui avaient été laissés « dans leurs jus » depuis trop longtemps. Les réparations, aménagements, améliorations ont certes un coût mais qui est nécessaire. De plus, en 2022 nous avons fait de gros travaux sur le réseau pluvial et changé une pompe à chaleur dans la cantine. Comme pour le fonctionnement, la mairie ne gère pas les recettes qui dépendent surtout des subventions accordées.

FONCTIONNEMENT

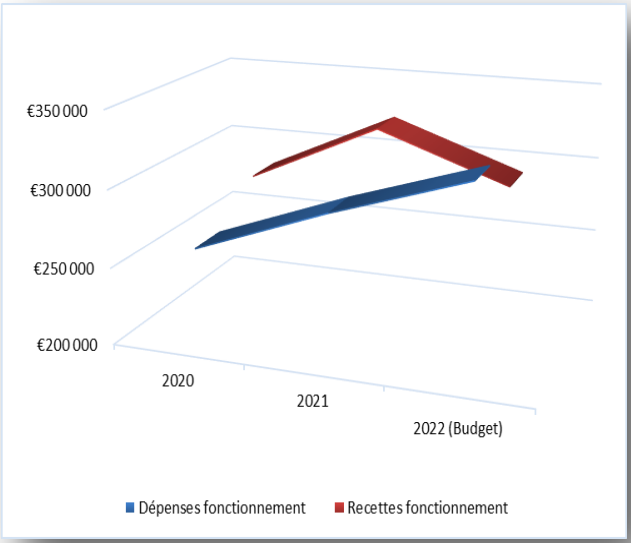

INVESTISSEMENT

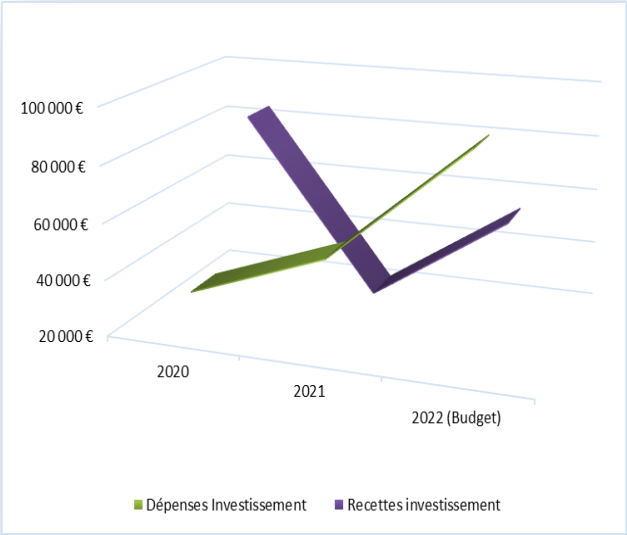

Evolution par Chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

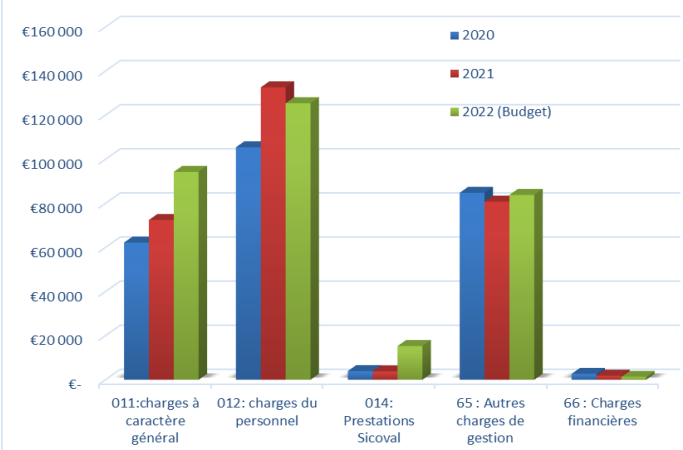

RECETTES

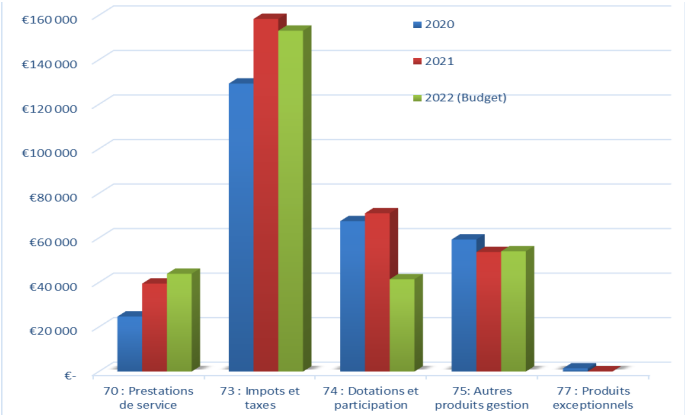

Quelques Observations par chapitres

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses générales en lien avec le fonctionnement de la Mairie (carburant, maintenance, fournitures diverses, petit outillage, documentation…).

Chapitre 012 : Charges du personnel

Il s'agit du poste de dépenses le plus important soit 45,36 % des dépenses totales de fonctionnement La rémunération des titulaires augmentera en 2022 suite à la requalification du personnel catégorie C. La rémunération des non titulaires va baisser en 2022 car les habitants bénévoles et les élus ont palliés aux nombreux arrêts maladies.

Chapitre 014 : Atténuations de produits—Prestations Sicoval

Il s'agit de l'attribution de compensation du Sicoval qui correspond aux services communs effectués par le Sicoval pour le compte de la commune (voierie, droit des sols, fauchages) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Il correspond aux contributions versées par la commune à différents organismes de regroupement, aux subventions aux associations, au secours incendie, à la participation aux émoluments du garde champêtre …

Chapitre 66 : Charges financières

Intérêts générés par les emprunts contractés et en cours.

Chapitre 70 : Prestations de service

Il s'agit des produits des services proposés par la mairie. (Cantine scolaire,…)

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Il s'agit des impôts fonciers perçus par la commune, de la dotation de solidarité communautaire.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Diverses recettes émanant de l'Etat. : Dotation forfaitaire, Dotation solidarité rurale, Emploi avenir, Fond d'amorçage, compensation perte taxe additionnelle.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion

Ce chapitre regroupe deux natures comptables : les revenus des immeubles, location de la salle des fêtes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

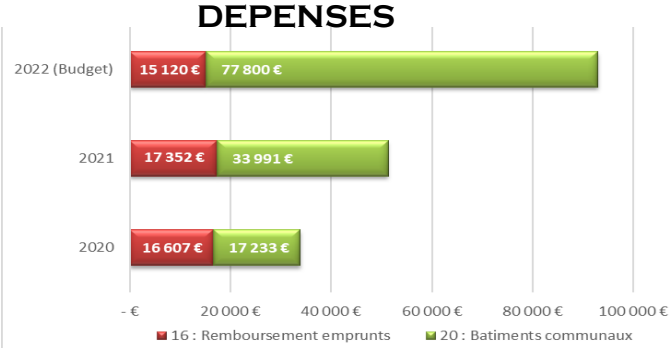

RECETTES

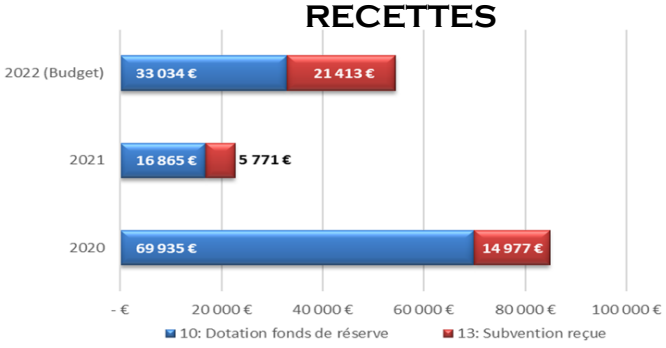

Quelques Observations

Dépenses investissement :

Les dépenses sont caractérisées, notamment, par :

- Le remboursement du capital d'emprunt.
- Des acquisitions en 2021 de matériel informatique
- Des travaux divers sur les bâtiments publics.

Recettes investissement :

Les recettes sont essentiellement composées par :

- La taxe d'aménagement liée à l'urbanisme.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)
- Les subvention du Conseil Départemental et de l'Etat

Répartition

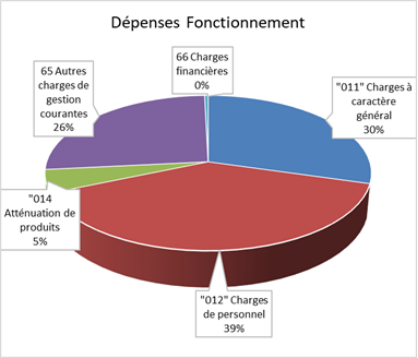

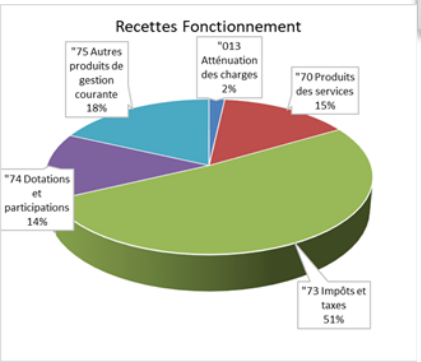

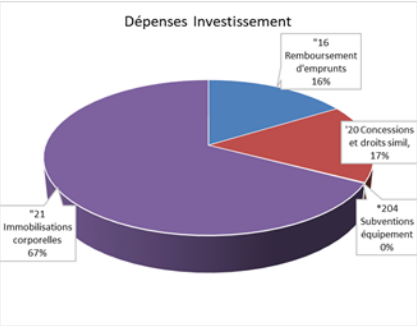

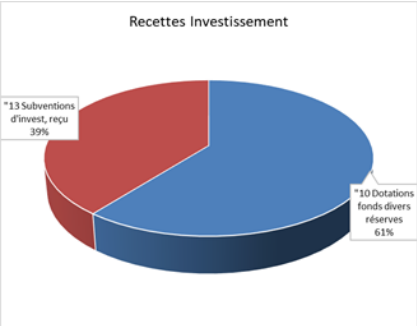

Charges de personnel

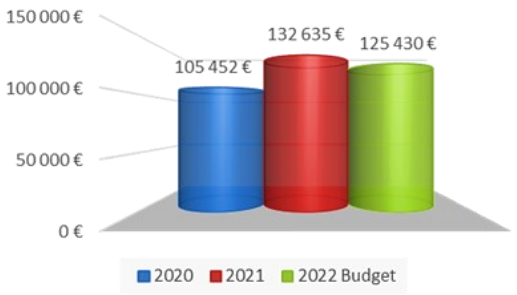

Les charges du personnels sont plus élevées en 2021 suite à la régularisation d'heures sur les 5 années antérieures pour deux titulaires.

En 2021 et 2022, une personne supplémentaire à l'école a été nécessaire suite aux recommandations sanitaires pendant la crise du Covid-19.

Subventions perçues Hors FCTVA

	2020	2021	2022
Conseil Départemental : Achat matériel, Travaux école et église, Rénovation appartement, Amende de Police (routes)	14 977,30 €	5 770,77 €	8 695,00 €
Etat (Ecole numérique)			4 718,00 €
Fondation du Patrimoine (Cloches)		6 693,00 €	

Ecoles SIEMCA : Maternelle / RPI : Elémentaire

En 2022, des frais importants ont été entrepris à l'école communale (pluvial, fosse septique…) ainsi que l'investissement pour l'Ecole Numérique prévue à la rentrée 2022/2023.

** Fonctionnement + Investissement pour le RPI ; Participation aux frais généraux pour le Siemca*

SIEMCA	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Coût global annuel*	28 500 €	29 200 €	22 500 €
Nombre d'enfants Clermontois	9	11	8
Participation estimée pour 1 enfant	*3 167 €*	*2 655 €*	*2 813 €*

SIEMCA : Syndicat Intercommunal de l'école maternelle des Coteaux de l'Ariège basé à Goyrans

RPI	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Coût global annuel*	79 500 €	97 200 €	112 500 €
Nombre d'enfants Clermontois	32	31	33
Participation estimée pour 1 enfant	*2 484 €*	*3 135 €*	*3 409 €*

RPI : Regroupement pédagogique intercommunal Aureville—Clermont-le-Fort

Urbanisme

COÛT DU SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATION DROITS DU SOL (ADS) DU SICOVAL

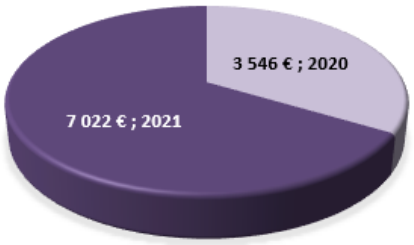

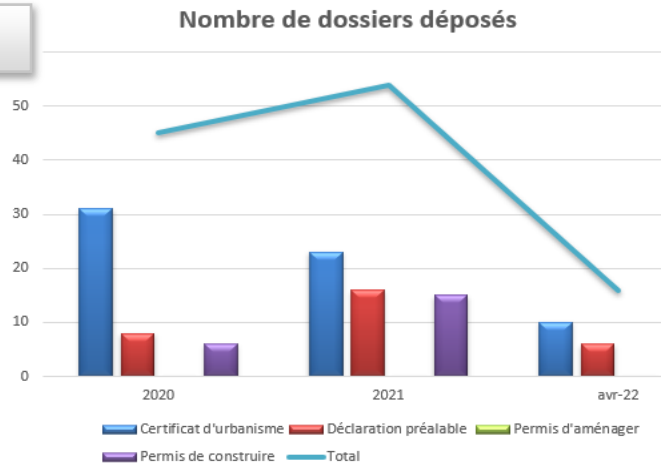

Dotation Globale

Se compose de la dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par le Sicoval + Diverses recettes émanant de l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation Solidarité Rurale péréquation (DSR), Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) notamment le remboursement de la TVA sur Investissement -FCTVA).

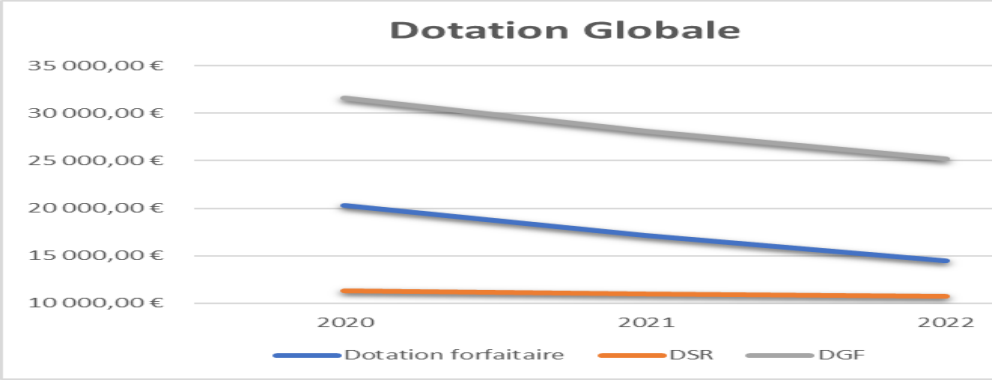

On ne peut que constater la baisse des dotations globales au fil des années, notamment avec la suppression de la Taxe d'Habitation, bien que compensée mais pas égalée.

Variation des taux du foncier sur le Bassin de Vie

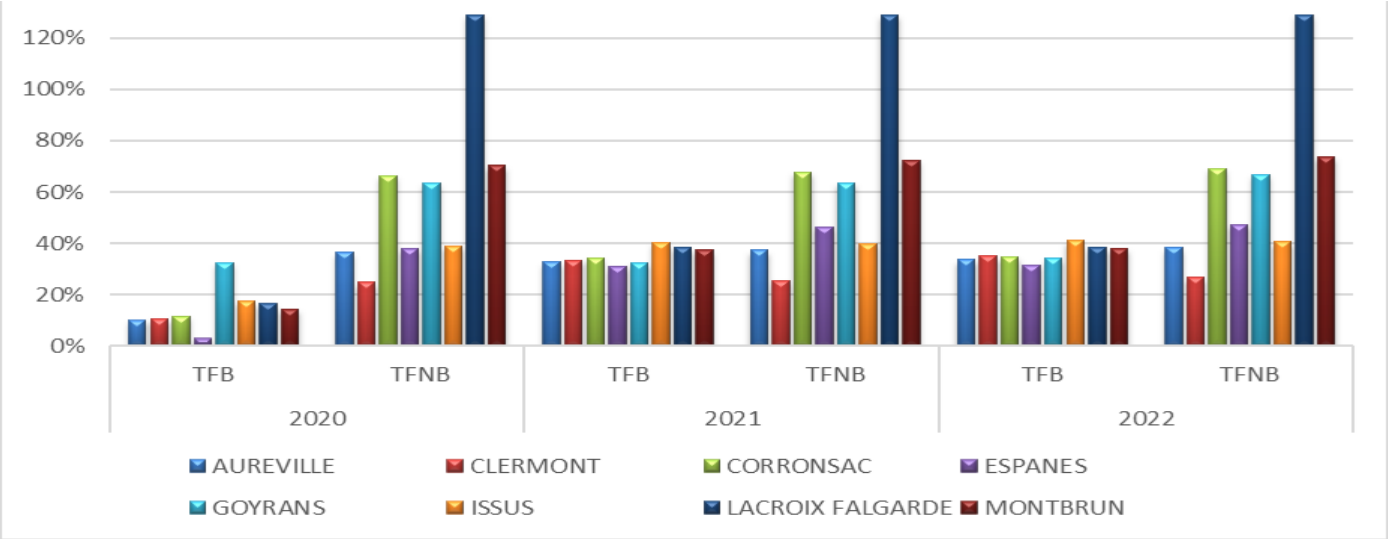

Le pourcentage des impôts sur le foncier est la seule marge de manœuvre des collectivités.

En 2022, le Taux sur le Foncier Bati **(TFB)** et sur le foncier non Bâti **(TFNB)** a été augmenté de 5%. On peut remarquer sur le graphique de comparaison avec les communes voisines que Clermont-le-Fort est la commune où le taux d'imposition sur le foncier non bâti est le moins élevé (26,79%).

La **suppression**, par la loi de finances pour 2020, de la **taxe** d'**habitation** sur les résidences principales s'est accompagnée de la mise en place d'une **compensation** dite à l'euro près, pour les communes qui la percevaient, via l'affectation au 1er janvier 2021 de la part départementale de la **taxe** foncière sur les propriétés bâties.

La commune de Clermont-le-Fort dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour financer des investissements futurs. Il faudra tout de même rester prudent et anticiper tout décalage de façon à préserver l'équilibre financier. Le potentiel fiscal laisse toutefois une marge de manœuvre supplémentaire.

Les élus vont continuer leurs efforts pour abaisser le coût du fonctionnement en participant activement aux divers travaux nécessaires, notamment sur le bâtiment de l'école ou sur l'entretien des routes (enlèvement des déchets sauvages, élagage…)

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE